



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2009

\*\*\*

Date de convocation : 16-06-2009

Date d'affichage : 16-06-2009

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Absents excusés et représentés : 6

L'AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT-TROIS JUIN à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

### PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE, Jean-Claude MORGANT, Pierre GUERREIRO, Bruno MARCILLAUD, Ghislaine YVINEC, Philippe LELIEVRE, Patrick LEROY, Madeleine LE GALLOU, Catherine DUQUESNE, Josiane FANTOU, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Xavier CASALTA, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, Véronique DARMON, Jean DHELENS

### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Patricia MELMI a donné procuration à Madeleine LE GALLOU,  
Antoine BRUNO a donné procuration à Béatrice WILLEM,  
Sylvie DREYFUS a donné procuration à Pierre GUERREIRO,  
Karine SEGRESTIN a donné procuration à Eladio CRIADO,  
Pierre-Alain SIMON a donné procuration à Danièle CASSIN,  
James TAÏB a donné procuration à Philippe CROQ

### SECRETAIRE DE SEANCE

Isabelle BARBERA

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2009**

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 4 mai 2009.

Approuvé à l'unanimité

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

09.021	Aménagement zone 30 – 1 <sup>ère</sup> phase
09.022	Marché de maintenance des ascenseurs, monte-charges, portes automatiques et volets roulants de la Ville de Rungis
09.023	Fourniture et livraison de fuel domestique dans divers bâtiments
09.024	Maintenance annuelle des archives
09.025	Marché de peinture et de revêtements de sols
09.026	Contrat pour la réalisation d'un audit du commerce de cœur de ville
09.027	FORMATION DE SECOURISME PSC1 FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL
09.028	Formation bureautique en intra pour le personnel communal
09.029	Fourniture de vêtements de travail pour les agents des Services techniques municipaux
09.030	Fourniture de vêtements de travail et accessoires pour les agents de la Police municipale
09.031	Menuiseries intérieures bois et cloisons pour divers bâtiments communaux

**URBANISME – AMENAGEMENT URBAIN**

**1. AVIS CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR L'HOTELLIER S.A.S 4,RUE RAYMOND POINCARE - ANTONY**

Le Conseil municipal

Donne un avis favorable concernant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement par l'Hotellier SAS – 4 rue Raymond Poincaré à Antony.

Voté à l'unanimité

**2. AVIS CONCERNANT LES DEUX ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES RELATIVES A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE RECHERCHE DE GITE GEOTHERMIQUE BASSE TEMPERATURE AU DOGGER SUR LES COMMUNES D'ATHIS-MONS, PARAY-VIEILLE-POSTE, WISSOUS, ORLY, RUNGIS, THIAIS ET VILLENEUVE-LE-ROI - DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS PRESENTEE PAR AEROPORT DE PARIS**

Le Conseil municipal

Donne un avis favorable concernant les deux enquêtes publiques conjointes relatives à la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique basse température au Dogger sur les communes d'Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Wissous, Orly, Rungis, Thiais et Villeneuve-le-Roi et de la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers présentée par Aéroport de Paris.

Voté à l'unanimité

## **AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL**

### **3. ASSOCIATION DES MAIRES DU VAL-DE-MARNE : ADHESION, APPROBATION DES STATUTS ET VERSEMENT DE LA COTISATION**

Le Conseil municipal

Décide d'adhérer à l'association des « Maires du Val-de-Marne », association des Maires pour la coopération et l'échange de réflexion entre les communes du département et approuve les statuts de ladite association.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'adhésion.

Autorise le versement de la cotisation annuelle et précise que le montant de la cotisation s'élève pour 2009 à 574,50 euros.

Précise que le Maire sera le représentant de la Ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Voté à l'unanimité

### **4. SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE - ADHESION DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE**

Le Conseil municipal

D'approuver l'adhésion de la Commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Voté à l'unanimité

### **5. CREATION DE POSTES**

Le Conseil municipal

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 1.1.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 23.6.2009
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1	2
Assistant de conservation hors classe	1	1	2
Educateur des APS 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11	3	14
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	3

Dit que les nominations sur les grades d'avancement prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Voté à l'unanimité

#### 6. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'agent de maîtrise,

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 23.6.2009
Agent de maîtrise	7	1	8

Voté à l'unanimité

#### 7. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Le Conseil municipal

Décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2009	Nombre de postes créés	Effectif au 23.06.2009
Attaché territorial	9	1	10

Voté à l'unanimité

#### 8. EMPLOIS D'ETE 2009 DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil municipal

Décide de créer 53 postes d'emplois d'été pour l'année 2009

Répartir les postes ainsi qu'il suit :

en juin et juillet :

- 21 postes de 4 semaines
- 13 postes de 3 semaines
- 1 poste de 2 semaines

en août :

- 15 postes de 4 semaines
- 2 postes de 3 semaines
- 1 poste de 2 semaines

Dit que ces jeunes employés pour l'été seront rémunérés à l'heure par référence à l'indice brut 297/290 majoré.

Voté à l'unanimité

## 9. CREATION DE POSTES D'ANIMATION CLSH JUILLET AOUT 2009

Le Conseil municipal

Décide de créer 19 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe :

- 12 postes pour le mois de juillet 2009,
- 7 postes pour le mois d'août 2009.

Voté à l'unanimité

## **FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI**

### 10. COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2008

Le Conseil municipal

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celle relative à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur est approuvé.

Voté à l'unanimité

### 11. COMPTE DE GESTION VILLE - EXERCICE 2008

Le Conseil municipal

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur est approuvé.

Voté à l'unanimité

### 12. COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT - RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal

Décide d'approuver le compte administratif, eau et assainissement 2008 et les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats des années antérieures	Solde
Fonctionnement	28.057,69 €	32.267,54 €	38.626,66 €	42.836,51 €
Investissement	7.765,90 €	62.167,84 €	71.711,78 €	126.113,72 €
Total	35.823,59 €	94.435,38 €	110.338,44 €	168.950,23 €

Procède à l'affectation du résultat qui sera repris au budget supplémentaire 2009 :

Libellé du compte	Montant
001 solde d'exécution de la section d'investissement	+ 126.113,72 €
002 résultat de fonctionnement	+ 42.836,51 €
TOTAL	+ 168.950,23 €

Voté à l'unanimité

### 13. COMPTE ADMINISTRATIF VILLE - RESULTAT DE L'EXERCICE 2008 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal

Approuve le compte administratif 2008 de la Ville et les résultats suivants :

- section d'investissement

- Recettes : 7.610.358,55 €
- Dépenses : 11.468.787,96 €

Soit un déficit de : - 3.858.429,41 € (D001)

A ce déficit d'investissement, il faut ajouter le montant des restes à réaliser des dépenses d'un montant de 1.175.889,82 € et déduire les restes à réaliser de recettes d'un montant de 485.179 €. Le déficit est donc de (3.858.429,41 + 1.175.889,82 – 485.179) : **4.549.140,23 € (R1068)**.

- section de fonctionnement

- Recettes : 32.667.004,45 €
- Dépenses : 22.822.376,61 €

Soit un excédent de : + 9.844.627,84 €

Le résultat global de clôture est donc de (9.844.627,84 – 4.549.140,23) : **5.295.487,61 € (R002)**.

Procède à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008, qui sera repris lors du budget supplémentaire 2009.

L'excédent de la section de fonctionnement soit + 9.844.627,84 € est affecté pour partie à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 4.549.140,23 € (Article 1068) et le solde est reporté en recette de la section de fonctionnement pour 5.295.487,61 € (compte 002).

Voté à la majorité

#### 14. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR PLACEMENT DE TRESORERIE

Le Conseil municipal

Autorise le Maire à placer la trésorerie disponible de la Commune issue de la vente du terrain situé rue Sainte-Geneviève, d'un montant de 1.400.000 €, pour la durée du présent mandat.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Autorise le Maire à conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Voté à l'unanimité

#### 15. ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal

Décide d'accepter l'admission en non valeur d'un total de 6.093,37 € se décomposant comme suit :

- antérieur à 2000 :	0,01 €
- 2004 :	35,52 €
- 2006 :	581,45 €
- 2007 :	4.630,21 €
- 2008 :	846,18 €.

Dit que cette somme sera imputée au 65-654-01 « pertes sur créances irrécouvrables » et que celle-ci est prévue au budget 2009.

Voté à l'unanimité

#### 16. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2009 AU CCAS

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2009, une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 25.000 €.

Dit que le montant est repris au budget supplémentaire 2009 au compte 65-657362-520 subvention au CCAS.

Voté à l'unanimité

#### 17. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ORCHESTRE DES CONCERTS LAMOUREUX

Le Conseil municipal

Attribue pour la saison 2009/2010 une subvention de 180.405 € dont les versements seront répartis en cinq versements le mois suivant de chaque concert.

Pour 2009, les deux premiers versements auront lieu :

1. pour le concert du 7 novembre 2009 le 1<sup>er</sup> décembre 2009,
2. pour le concert du 5 décembre 2009 le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Dit qu'il est inscrit au budget supplémentaire 2009 la somme de 72.162 €.

Le solde soit 108.243 € sera inscrit au budget 2010.

Voté à l'unanimité

#### 18. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES PARASOLS-MAISON POUR TOUS

Le Conseil municipal

Attribue pour l'année 2009, une subvention complémentaire au Parasols-Maison pour Tous de 11.500 € pour lui permettre d'acquérir le matériel et les logiciels nécessaires à la mise en place dès la rentrée 2009, de nouveaux ateliers informatiques.

Dit que le montant est repris au budget supplémentaire 2009 au 20.2042.30 subvention aux associations

Voté à l'unanimité

#### 19. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal

Adopte le budget supplémentaire 2009, qui reprend les résultats de l'année 2008, et qui s'établit de la manière suivante :

budget supplémentaire 2009	résultats 2008		nouvelles inscriptions 2009		total BS 2009	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
exploitation	0,00	42 836,51	42 836,51	0,00	42 836,51	42 836,51
investissement	0,00	126 113,72	126 950,23	836,51	126 950,23	126 950,23
total	0,00	168 950,23	169 786,74	836,51	169 786,74	169 786,74

Voté à l'unanimité

#### 20. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 - VILLE

Le Conseil municipal

Dit que les résultats de l'année 2008 sont les suivants et sont repris au budget supplémentaire 2009 :

détermination du résultat 2008	dépenses			recettes			solde
	de l'année	restes à réaliser	total	de l'année	restes à réaliser	total	
fonctionnement	22 822 376,61	0,00	22 822 376,61	32 667 004,45	0,00	32 667 004,45	9 844 627,84
investissement	11 468 787,96	1 175 889,82	12 644 677,78	7 610 358,55	485 179,00	8 095 537,55	-4 549 140,23
total	34 291 164,57	1 175 889,82	35 467 054,39	40 277 363,00	485 179,00	40 762 542,00	5 295 487,61

## Article 2

Adopte le budget supplémentaire 2009 qui s'établit de la manière suivante :

budget supplémentaire 2009	résultats 2008		nouvelles inscriptions 2009		total BS 2009	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
fonctionnement	0,00	5 295 487,61	5 700 749,61	405 262,00	5 700 749,61	5 700 749,61
investissement	4 549 140,23	4 549 140,23	1 709 629,00	1 709 629,00	6 258 769,23	6 258 769,23
total	4 549 140,23	9 844 627,84	7 410 378,61	2 114 891,00	11 959 518,84	11 959 518,84

Voté à la majorité

## **CULTURE – ASSOCIATIONS CULTURELLES**

### 21. CONVENTION DE RESIDENCE AVEC L'ASSOCIATION "ORCHESTRE DES CONCERTS LAMOUREUX"

Le Conseil municipal

Décide de conclure une convention avec l'Association Orchestre des concerts Lamoureux afin de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention annuelle que la commune verse à cette association.

Approuve les termes de la convention jointe en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus désignée.

Voté à l'unanimité

## 22. TARIFS DES CONCERTS POUR LA SAISON CLASSIQUE 2009/2010

Le Conseil municipal

Décide de fixer les tarifs par concert de la saison 2009/2010 « Vous avez dit... classique ? » qui comporte les concerts de l'Association des concerts Lamoureux et les concerts de musique de chambre et de solistes

Tarif normal	12,00 €
Tarif réduit	8,00 €

Le tarif réduit sera proposé, sur justificatif, aux catégories de personnes suivantes :

Elèves du conservatoire  
Enfant scolarisé et Etudiant  
Retraité (à partir de 65 ans)  
Demandeur d'emploi  
Personne handicapée

Voté à l'unanimité

## **JEUNESSE**

### 23. ORGANISATION DES SEJOURS 2010

Le Conseil municipal

Décide d'approuver l'organisation des séjours 2010 suivants:

- 3 séjours de ski durant les vacances de février pour les jeunes de 6 à 17 ans,
- 1 séjour linguistique au printemps pour des collégiens en classe de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>,
- 3 séjours d'été durant le mois de juillet pour les jeunes de 6 à 17 ans.

Dit que le montant de la dépense, soit 234 600 € TTC sera prévu au budget primitif 2010.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Voté à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT – SECURITE ET TRANSPORT**

### 24. ADHESION A L'ASSOCIATION "NATURE PARIF"

Le Conseil municipal

Approuve l'adhésion de la Ville à l'Association « Nature Parif ».

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'adhésion.

Autorise le versement de la cotisation annuelle.

Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Voté à l'unanimité

**25. ADHESION A L'ASSOCIATION "BRUIT PARIF"**

Le Conseil municipal

Approuve l'adhésion de la Ville à l'Association « Bruit Parif ».

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'adhésion.

Autorise le versement de la cotisation annuelle.

Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Voté à l'unanimité

**26. ADHESION A L'ASSOCIATION DES ECO-MAIRES**

Le Conseil municipal

Approuve l'adhésion de la ville de Rungis à l'association des Eco-Maires.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'adhésion.

Autorise le versement de la cotisation annuelle.

Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Voté à l'unanimité

**27. GOUVERNANCE DU POLE D'ORLY : CONVENTION D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT DES MEMBRES DU CONSEIL DU POLE D'ORLY**

Le Conseil municipal

D'approuver les termes de la convention d'engagement et de partenariat qui fixe la composition du pôle ainsi que les engagements mutuels de ses membres.

D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

De désigner le maire pour siéger au Conseil du Pôle d'Orly.

Voté à l'unanimité

**TRAVAUX**

**28. MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESEAU DE VIDEO SURVEILLANCE**

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux pour l'extension du réseau de vidéo surveillance.

*Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots d'un montant maximum annuel de 300 000 € HT*

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'offres.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

### **29. MARCHE DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES DE L'ESPACE DU SPORT**

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de récupération des eaux pluviales de l'Espace du sport à Rungis.

Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots d'un montant estimé à 425 000 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

### **30. MARCHE DE TRAVAUX DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES A L'ESPACE DU SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal

Décide de solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'ADEME, de l'agence de l'eau Seine Normandie ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant soutenir financièrement le projet.

Voté à l'unanimité

### **31. RENOVATION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DE L'ECOLE DES ANTES - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal

Décide de solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'ADEME ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant soutenir financièrement le projet.

Voté à l'unanimité

### **32. MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE - AVENANT N° 2**

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du poste de la Police municipale.

*Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 portant le coût prévisionnel des travaux à la somme de 312 150,41 € HT et le forfait de rémunération du Maître d'œuvre à 26 844,93 € HT.*

Dit que toutes les autres clauses non modifiées par cet avenant restent inchangées.

Voté à l'unanimité

### **33. MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DES LOCAUX DU CCAS - AVENANT N° 1**

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux du CCAS.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux du CCAS.

Voté à l'unanimité

**34. MARCHE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE ET DE DESENFUMAGE DES BATIMENTS DE LA VILLE DE RUNGIS - AVENANT N° 1**

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au marché d'entretien des installations de détection incendie et de désenfumage des bâtiments de la Ville de Rungis.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'entretien des installations de détection incendie et de désenfumage des bâtiments de la Ville de Rungis.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

**35. REHABILITATION DE LA ZONE HOTELIERE DELTA DE RUNGIS RUE DU PONT DES HALLES ET RUE BALTARD - 3EME PHASE**

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réhabilitation de la zone hôtelière Delta de Rungis, rue du Pont des Halles et rue Baltard.

Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots d'un montant estimé à 550 000 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20

Rungis, le 23 juin 2009

Le Maire,

Raymond CHARRESON